



DIRECTIVES, CONDITIONS SPÉCIALES et OBLIGATIONS RELATIVES À L'OUVERTURE

Ces règles sont évolutives en fonction des directives émises par la santé publique. Dans le cas où les mesures mentionnées dans ce document ne soient pas respectées, le CPA Sainte-Anne-des-Plaines se réserve le droit de retirer l'accès au groupe ou à l'individu récalcitrant.

Toutes les directives dans ce document pourraient être modifiées mais seulement après consultation et approbation du conseil d'administration du CPA Ste-Anne-des-Plaines.

DIRECTIVES GÉNÉRALES :

- Toute personne entrant au Centre Sportif doit se laver ou désinfecter les mains.
- Toutes personnes au-delà de 10 ans doit obligatoirement porter un masque. Nous encourageons également les enfants de moins de 10 ans à porter un masque pour les déplacements dans l'aréna.
- Lorsque les gens circulent, le respect de la distanciation de 2 mètres est renforcé en tout temps.
- Le respect de la signalisation est obligatoire.
- En début de saison, aucun spectateur, parent ou accompagnateur n'est admis à l'intérieur du centre.
- L'entrée et la sortie se font par la porte d'entrée principale.
- L'accès aux vestiaires est limité à 9 participants.
- L'accès aux chambres se fera 15 minutes avant l'activité et les vestiaires devront être libérés 15 minutes suivant la fin de l'activité.
- L'accès aux douches est interdit.
- Toute personne doit entrer seulement à l'heure autorisée.
- Tous les participants doivent arriver avec leurs patins dans les pieds avec protecteur.
- Les entraîneurs, bénévoles et les membres du comité, peuvent entrer 20 minutes avant le début de l'activité.
- Toutes les portes de vestiaires, douches, etc. doivent rester ouvertes en tout temps.
- Pour les bancs des participants, la règle de distanciation de 2 m doit être respectée.
- Les entraîneurs doivent quitter l'aréna 15 minutes suivant la fin de l'activité.

CONDITIONS D'UTILISATION : AVANT LE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ :

- Un responsable de chaque association doit :
 - Accueillir les participants
 - Confirmer la présence des participants dans un registre
 - Remettre le formulaire de dépistage quotidien rempli avant chaque activité
 - Au début de la saison, remettre le formulaire de reconnaissance de risque dûment rempli par les **deux parents** avant l'accès à la patinoire
 - Appliquer de façon stricte l'exclusion des participants présentant des symptômes de la toux, fièvre, perte d'odorat, difficultés respiratoires ou autres symptômes qui s'apparentent au coronavirus.
 - Dans le cas où un usager soit déclaré positif à la COVID-19, il est **OBLIGATOIRE** de communiquer avec les membres du CPA le plus rapidement possible.

PENDANT L'ACTIVITÉ :

- Respecter la distanciation sociale de 2 mètres en tout temps.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique du sport.
- Chaque participant doit apporter ses mouchoirs et utiliser sa bouteille d'eau. Cette dernière doit être identifiée au nom du participant. L'utilisation de bac en plastique est **RECOMMANDÉ** pour transporter leurs effets personnels.
- Le partage d'équipement est strictement INTERDIT
- Afin de faciliter la communication entre la patinoire et le *bureau du CPA*, le centre sportif mettra à la disposition des entraîneurs une bouteille de désinfectant avec du papier essuie-tout pour qu'ils puissent désinfecter les radios émetteurs. Il est la responsabilité de chaque entraîneur de s'assurer de la désinfection des appareils **avant CHAQUE utilisation**.

APRÈS L'ACTIVITÉ :

- Tous les participants doivent quitter l'aréna 15 minutes suivant la fin de l'activité.
- Chaque personne sortant de l'aréna doit se désinfecter les mains à la station de désinfection.
- La propreté est essentielle. Tout papier mouchoir, (Kleenex), bouteilles d'eau, etc. doit être placé à la poubelle pour éviter la transmission.